



ADDENDA N° 1

Services d'établissements résidentiels communautaires

N° de dossier : 21301-16-2139280

Retirer l'article « 6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance » dans le document en pièce jointe, de la page 3 de 5.

Insérer l'article « 6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance » :

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Les fournisseurs sélectionnés à l'avance rencontrant toutes les exigences minimales décrites dans ce PAC.

Par conséquent, nous reportons la date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont **le 27 mars 2015 à 14 h (HAE)**.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.

Karine Clément
Agente régionale, Approvisionnements et contrats int.
Tél. 450-661-9550 poste 3214